

Paris, le 21 mai 1962

Monsieur Marc VIGNAL
55 rue Marc-Dangnier.
Chateray-Malabry.
(Seine)

Cher ami,

Je vous ai téléphoné à DAN 44-20, poste 3905. On m'a dit que vous aviez changé de service. M^r ont signalé autre poste de la Préfecture où ont ma fait savoir ne pas connaître votre bureau. Ainsi, donc, je suis bien obligé de vous écrire à votre domicile. J' en profite pour vous adresser une salutation bien affectueuse et pour avoir recours à vos bons services et bienveillante attention.

Quand j' eus le plaisir de vous connaître, j' avais comme documentation une Carte Diplomatique délivrée par le Quai d' Orsay. Or, il suffit d' une plainte de l' ambassade du général Franco pour que ladite Carte fut annulée. Je reçus une Carte de Séjour de Résident Privilegié N^o KC.24576 délivrée le 28 Septembre 1961.

En outre je possède pour mes déplacements un Titre de Voyage anglais, analogue à ceux que la Préfecture délivre pour les réfugiés politiques. Pour que ledit document soit valable il faut le visa de la Préfecture. Je l' ai. Mais le vise concerne l' Angleterre, pays où résident mes enfants et petits enfants. Or il me faut assister à l' assemblée du Mouvement Européen, ayant lieu à Munich les premiers jours du mois Juin, et je ne voudrais pas risquer qu' au départ la Police française me signale que mon visa est seulement valable pour l' Angleterre. Certes, je pourrais aller moi-même me renseigner à la Préfecture. Or çà m' occupera une matinée. J' ai une certaine expérience là-dessus. Et je voudrais, en tant que possible, éviter cette perte de temps. Ainsi je me permets de vous prier bien vouloir consulter le service intéressé pour savoir si mon visa peut être aussi valable pour Munich. Je ne voudrais pas vous déranger pour cette démarche, dont je vous en remercie d' avance, restant à l' attente de votre réponse. S' il faut que je me présente je ne manquerais pas de le faire.

Veillez croire, mon cher ami, à ma considération la plus distinguée

Manuel DE IRUJO